

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

RÉDUCTION DE
200 € HT

POUR TOUTE
INSCRIPTION REÇUE
AVANT LE 15/07/2022
(REDUC200)

EFE

ABILWAYS

27^e rendez-vous annuel

PANORAMA D'ACTUALITÉ DE L'ASSURANCE VIE

Maîtrisez toutes les nouveautés juridiques et fiscales
et les nouvelles pratiques 2022

Conférence en mode

PRÉSENTIEL ou **DISTANCIEL**

au choix



Nombre de places
en présentiel limité



Une attestation vous sera remise
validant 7 heures de formation

 Éligible au plan de développement des compétences

www.efe.fr



Johanne COUTIER

Directeur Adjoint
Département Droit des Affaires
Fiscalité - Banque - Assurance
@EfeJuridique

Notre 27^e **Panorama d'actualité de l'Assurance Vie** vous permet de maîtriser les nouveaux textes, la jurisprudence et les nouvelles pratiques apparues pendant l'année avec **les grands professeurs de droit, assureurs et avocats de la matière**.

Que l'on anticipe l'actualité fiscale et le nouveau programme du prochain Président élu, l'état du marché de l'assurance vie, les nouveautés en matière de renonciation, d'insaisissabilité du contrat ou le devoir de conseil des contrats en UC, en passant par la question des relations intermédiaires en assurance et assureurs, **il est indispensable d'anticiper les nouvelles pratiques 2022 de l'assurance vie**, que ce soit **en distanciel ou en présentiel à Paris**.

POUR QUI ?

- Conseils en gestion de patrimoine
- Courtiers en assurance vie
- Notaires
- Avocats
- Fiscalistes
- Experts-comptables
- Ingénieurs patrimoniaux
- Juristes et fiscalistes des compagnies d'assurances et des banques
- Responsables de gestion de fortune et de clientèle privée des banques
- Directeurs vie des compagnies d'assurance

POURQUOI ?

- Identifiez les nouvelles pratiques en matière d'assurance vie et anticipez l'actualité fiscale et nouveau programme du Président nouvellement élu
- Faites le point sur l'état du marché de l'assurance vie 2022
- Renonciation, insaisissabilité du contrat, effet du nantissement, délégation : quelles nouveautés ?
- Contrats en UC : quelles nouveautés en matière de devoir de conseil ?
- Prime manifestement exagérée : quelle évolution, requalification et donation indirecte ?
- Relations intermédiaires en assurance et assureurs : anticipez les difficultés possibles

COMMENT ?



Si vous assistez à cette formation **en présentiel**, vous bénéficierez...

- d'une documentation détaillée envoyée avant ou distribuée au moment de la formation
- d'échanges directs avec les experts assurant la formation
- de présentations d'experts suivies par des sessions de questions / réponses

Toutes les précautions seront prises sur le lieu de la formation afin de respecter la législation en vigueur et les mesures de distanciation sociale.



Si vous assistez à cette formation **en distanciel**, vous bénéficierez...

- d'une connexion à distance sur notre solution distanciel grâce à des identifiants envoyés après l'envoi de votre convocation
- d'une documentation détaillée envoyée avant ou au moment de la formation
- d'une connectivité constante du participant avec les intervenants et participants grâce au tchat live et au modérateur/chef de programmes.

Si les circonstances sanitaires nous y obligent, la formation se tiendra uniquement en mode distanciel à la date prévue.

LES ACQUIS

- Intégrer les nouvelles pratiques de la place en matière d'assurance vie
- Maîtriser toute l'actualité juridique et fiscale des contrats d'assurance vie



VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Luc MAYAUX**, Professeur de droit privé - **UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON 3**
Directeur de l'Institut des assurances de Lyon

8h45 Accueil des participants

9h00 Allocution d'ouverture par le Président de séance

9h15 Quel état du marché de l'assurance vie ?

Hubert Marck

Directeur des Affaires publiques

AXA FRANCE

Président de l'Association des Juristes d'Assurance et de Réassurance

AJAR

10h00 Exercer ou abuser de la renonciation ?

- Contentieux de la renonciation : quel équilibre subtil entre l'exercice d'un droit discrétionnaire par l'assuré et l'abus de ce droit, utilisé dans un sens contraire à son utilité sociale ?
- De quelle manière la Cour de cassation tente de maintenir une balance entre la protection formaliste de l'assuré et l'abus de son droit à renoncer au contrat ?

Stéphane Choisez

Avocat Associé

CHOISEZ & ASSOCIÉS

10h45 Café-Networking

11h15 Faites le point sur l'insaisissabilité du contrat, l'effet du nantissement et de la délégation

- Quel état des lieux en matière d'insaisissabilité ?
Quelles exceptions ?
- Mise en garantie du contrat : quelles nouvelles possibilités ?
- Nantissement de l'assurance vie : quelles nouvelles pratiques ?
- Délégation et saisie fiscale

Marc Thomas-Marotel

Responsable de l'ingénierie patrimoniale

BPCE VIE

Chargé d'enseignement Paris II Panthéon-Assas

12h00 Les contrats en UC : quelles nouveautés en matière de devoir de conseil et conformité ?

Anne-Françoise Potiez

Directrice juridique et fiscale

SWISS LIFE FRANCE

13h00 Déjeuner

14h30 Maîtrisez l'actualité fiscale 2022 de l'assurance vie

- Les charmes retrouvés des contrats de capitalisation
- Faites le point sur les interrogations relatives à l'exigibilité de la CSG en cas de disparition de la tête assurée
- Les pulsions administratives à l'encontre de la fiscalité de l'assurance vie
- L'économie d'une clause dite du 'Grand-Père'
- Le programme du Président nouvellement élu
- L'imposition des produits de l'assurance vie
- L'imposition des capitaux décès

Philippe Baillot

Enseignant à **PARIS 2 PANTHÉON ASSAS**

Membre du Cercle des Fiscalistes

15h15 Prime manifestement exagérée : quelle évolution, requalification et donation indirecte ?

Luc Mayaux

16h00 Café-Networking

16h15 Faites l'état des nouvelles décisions de jurisprudence qui impactent votre pratique en matière d'assurance vie

- Contrat d'assurance vie, clause bénéficiaire et tutelle : faites le point sur les nouvelles décisions
- Quelles nouvelles modalités de modification de la clause bénéficiaire selon la décision du 10 mars 2022 ?
- Comment est pris en compte le contrat d'assurance vie pour la liquidation du régime matrimonial du souscripteur ?
- Quelle est l'incidence du régime matrimonial sur le contrat d'assurance vie ?

Sophie Lambert

Maître de Conférences

AIX MARSEILLE UNIVERSITÉ

17h00 Relations intermédiaires en assurance et assureurs : anticipez les difficultés possibles

- Contentieux des partenariats : quels enseignements tirer des nouveaux contentieux ?
- Assiette des commissions : quels nouveaux enjeux ?
- Assignation de l'assureur et de l'intermédiaire en assurance par le client final : comment gérer cette situation ?

Dounia Harbouche

Avocat à la Cour

CABINET HARBOUCHE

17h45 Clôture de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES



Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 44 09 25 08
serviceclient@efe.fr - www.efe.fr

Renseignements programme

Posez vos questions à **Johanne Coutier**

Tél. : 06 62 77 35 06 • jcoutier@abilways.com

Participation (TVA 20 %)

1 095 € HT

Bénéficiez d'une réduction de 200 € HT pour toute inscription reçue avant le 15/07/22 (code REDUC200)

(Offre non rétroactive et non cumulable avec toute promotion)

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la " loi Informatique et libertés " du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@abilways.com

Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75 - SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Date et lieu de la formation

VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022

PARIS OU À DISTANCE

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la formation "**Panorama d'actualité de l'Assurance vie**" (code 11674) le vendredi 9 décembre 2022 et je choisis :

en présentiel (session n°412650) **à distance** (session n°412646)

OUI, je m'inscris avant le 15/07/22 (code REDUC200) et je bénéficie de **200 € HT de réduction**

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du responsable hiérarchique _____

E-mail du responsable hiérarchique* _____

Société _____

N° SIRET [|] [|] [|] [|] [|] [|] [|] [|] [|] [|] [|] [|] [|] [|] [|] [|]

Adresse _____

Code postal [|] [|] [|] [|] [|] Ville _____

Tél. _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : correctionbdd@abilways.com